

Communication au personnel sur l'installation du secrétariat de la CPE dans le bâtiment Charlemagne (Bruxelles, 4 juin 1986)

Légende: Le 4 juin 1986, le secrétariat général du Conseil communique à son personnel l'installation du secrétariat de la Coopération politique européenne (CPE), à partir du 1er janvier 1987, dans le bâtiment Charlemagne en tant qu'organe autonome, distinct du secrétariat général du Conseil.

Source: Communication au personnel. N° 76/86, Objet: Installation du secrétariat de la Coopération politique dans le bâtiment Charlemagne. Bruxelles: Secrétariat général du Conseil, 04.06.1986.

Copyright: (c) Union européenne, 1995-2012

URL:

http://www.cvce.eu/obj/communication_au_personnel_sur_l_installation_du_secretariat_de_la_cpe_dans_le_batiment_charlemagne_bruelles_4_juin_1986-fr-141daffd-613f-4ca7-9ba1-39f364790ca4.html

Date de dernière mise à jour: 05/09/2012

Communication au personnel du Secrétariat général du Conseil (4 juin 1986)

Objet: Installation du secrétariat de la Coopération politique dans le bâtiment Charlemagne

Le Secrétariat de la Coopération politique européenne, dont la création a été décidée par l'Acte unique européen, s'installera, en principe, à partir du 1er janvier 1987 au 13ème étage du bâtiment Charlemagne.

Il s'agit d'un organe autonome, distinct du Secrétariat général du Conseil, avec un personnel, une organisation interne et des tâches qui lui sont propres.

Dans le prolongement de l'expérience actuelle de la "Troïka", le Secrétariat sera composé de cinq fonctionnaires du ministère des Affaires étrangères détachés respectivement par la Présidence en exercice, par les deux Présidences qui l'ont précédée et par les deux Présidences qui la suivront, soit chacun pour une période totale de deux ans et demi. Le personnel administratif et technique sera lui aussi issu des administrations nationales.

Il a été convenu que le Secrétariat de la Coopération politique aura accès à certains services offerts par le Secrétariat Général du Conseil. Il s'agit comme pour le passé notamment de la traduction et de la reproduction des documents destinés aux réunions des ministres.

L'Acte unique européen a consacré le rapprochement jugé depuis longtemps souhaitable entre la Coopération politique et les activités proprement communautaires.

La présence du Secrétariat de la Coopération politique dans les locaux du bâtiment Charlemagne offrira un certain nombre d'avantages pratiques, notamment un moyen supplémentaire d'assurer une meilleure préparation et une meilleure coordination des activités ministérielles.

[signature]

Niels ERSBØLL